

REGLEMENT

- ❑ Inscriptions : Les titulaires de licences FFA, du pass-running ou de licences FF-Tri en cours de validité, et qui présenteront ces documents, seront dispensés de la présentation du certificat médical (Article L231-2 du Code du Sport).
- ❑ Les concurrents non licenciés devront fournir un certificat médical* de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course, ou sa photocopie* (Article 6 de la loi 99 – 223 du 23 mars 1999).
- ❑ Pour les inscriptions par correspondance, le coureur devra joindre la photocopie de la licence, du Pass-running , ou du certificat médical*.
- ❑ Aucun coureur ne pourra prendre le départ ou participer à la course sans dossard. Les accompagnateurs en vélo ne sont pas autorisés
- ❑ Le 10 km est ouvert aux coureurs à partir de la catégorie cadets, celle de 23 km a partir de la catégorie juniors.
- ❑ Le 10 et le 23km du Lièvre et la Tortue sont inscrites au challenge vert de l'Essonne.
- ❑ MARATH'VERT : Barrière horaire au 31^{ème} km, 4 heures maximum
- ❑ Les coureurs s'engagent dans cette épreuve sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance physiologique ou d'accident.
- ❑ Les courses empruntent des chemins à accessibilité réduite pouvant entraîner des délais d'accès par les équipes de Sécurité Civile. Ce fait ne pourra être invoqué pour un quelconque recours contre l'organisation ou ses partenaires.
- ❑ L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation d'objets ou de véhicules dans les zones de course.
- ❑ La participation des mineurs se déroule sous la responsabilité de leurs parents ou du club accompagnateur. Une autorisation parentale est obligatoire jusqu'à la catégorie Cadet, une pièce d'identité pourra être exigée.
- ❑ La sécurité médicale est assurée par l'ADPC 91.
- ❑ Les organisateurs sont couverts par une police d'assurances souscrite auprès de MMA (Mutuelle du Mans Assurances).
- ❑ Le classement informatique est réalisé par l'AOCHS Sud 91.
- ❑ Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué
- ❑ Droits à l'image : Les coureurs autorisent expressément les organisateurs du «Le Lièvre et la Tortue» à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de cette épreuve sportive et sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports existants ou à venir, y compris promotionnels et publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur, et les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

(*) les documents joints ne seront pas restitués.

Imprimé par l'association --- Merci de ne pas jeter sur la voie publique

MARATH' VERT		
LE LIEVRE ET LA TORTUE		
Dimanche 8 Avril 2018		
10 km	23km	42km
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N° de DOSSARD : <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>		
Don pour l'association Tom'espoir x1€ <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		

NOM : _____ PRENOM : _____	
SEXE : F M	Année de naissance : 19__
N° Tél portable : _____	Email : _____
Adresse : _____	
Code postal _____ VILLE _____	

<u>POUR LES LICENCIES</u>	
Je justifie de mon état de licencié par la présentation de ma licence (ou de mon Pass-Running), à l'organisation.	
N° LICENCE _____	CLUB _____
Le _____	Signature _____
<u>POUR LES NON LICENCIES</u>	
Je joins à mon inscription, un certificat médical* (ou une photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied, <i>en compétition</i> , datant de moins d'un an le jour de la course.	
Le _____	Signature _____
Bulletin d'engagement à renvoyer avant le 2 avril 2018	
à: « le Lièvre et la Tortue », Mairie 91720 MAISSE	
<i>NB : Signature des parents obligatoire pour les mineurs</i>	

Marath'Vert du Gâtinais

Droits d'inscription 10km : 11€ (+4€ sur place), 23 km : 13€ (+4€), 42km : 28€ (+10€)

Bulletin d'engagement à renvoyer avant le 2 avril 2018 à:
« le Lièvre et la Tortue », Mairie 91720 MAISSE
avec votre chèque à l'ordre de «le Lièvre et la Tortue»,

- **Départs et arrivées: 95 Rue de rivière à Maisse (Essonne).**
- Ravitaillements : environ tous les 5 km, sauf pour le 42km, en semi auto-suffisance (2 ravitaillements, sans gobelet)
- Dossards : à retirer à partir de 6 heures 30 (42km) et 8h30 (autres courses), *se munir d'épingles.*
- Horaires départs : 42km : 7h 30, 23 km : 9h30, 10 km : 9 h 20.
- Barrière horaire pour le 42km : 4h maxi au 31ème km.
- Récompenses 23,10 et 42 km : aux trois premiers de chaque catégorie jusqu'à v4 f et h
- 42 km : 1er homme et 1ère femme, récompense d'une valeur de 150€
- Un lot sera remis à chacun des participants des 10 , 23 et 42 km

× Pré-inscription possible sur www.topchrono.biz
× Résultats publiés sur les sites: www.lievretortue.fr
ou www.cd91athle.org

Un **GRAND MERCI** à tous nos partenaires...

Boulangerie **DELICE MAISSOIS** (Maisse)
St-Yorre
Origin Hair (Maisse)
FULCHIRON Groupe Malabry (Maisse)
INTERSPORT (St Geneviève des bois)
INFINI...TIF (Boutigny)
La volaille Prunaysienne (Prunay)
CARREFOUR Market (Milly la forêt)
SPL Sigal (Prunay sur Essonne)

LETOURNEAU ZAMBON (Milly la forêt)
PASQUIER Pâtisseries (Les Cerqueux)
PRODIMEX (Puisseaux)
ROTIN FLEURI (Boutigny)
SEC-SAEB Fioul (Maisse)
TPS (Soisy sur Ecole)
VAL IMMOBILIER (Maisse)
JP Energies (Saint-Germain lès Corbeil)
Aurélien PETIT (Prunay sur Essonne)
Maire de Maisse



3 parcours entre champs et forêts, à la découverte du Sud-Essonne.

10 Km pour se tester (débutants et confirmés)
23 Km et 42Km pour s'exprimer !

DIMANCHE 8 Avril 2018

lieu de depart: 93 rue de rivière à Maisse

Renseignements : Eric Pointeau 01 64 99 30 80



www.lievretortue.fr